



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES**
UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE DE LA MANCHE

Nathalie DANGLES
Architecte des bâtiments de France
02 33 72 61 74
udap.manche@culture.gouv.fr

Saint-Lô, le 08/01/2026

Madame la Présidente,

Afin d'adapter le périmètre de la piscine allemande, monument historique inscrit, localisée dans la commune de Sideville aux enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers spécifiques à votre territoire, une étude préalable à la création d'un périmètre délimité des abords (PDA) a été réalisée, conformément aux articles L.621-31, R.621-92-1 et suivants du code du patrimoine.

J'émet un accord sur ce projet de périmètre délimité des abords, en application de l'article L.621-31 du code du patrimoine.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

L'architecte des bâtiments de France
Cheffe de l'UDAP de la Manche



Nathalie DANGLES

Madame Christèle CASTELEIN
Présidente de la communauté d'agglomération du Cotentin
8 rue Vindits
50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN